

LE PRINCIPLE

Une nouvelle offre plus souple que l'AAC!

QUAND ?

➤ Des 18 ans, je peux choisir la Conduite Supervisée.

1 À l'inscription

2 En fin de formation initiale

3 Après un échec à l'épreuve pratique

COMMENT ?

➤ Inscrit dans une école de conduite, j'ai la possibilité de compléter ma formation initiale par une phase de conduite supervisée me permettant d'acquieser davantage d'expériences, afin de passer ensuite l'épreuve pratique dans des conditions sereines. Comme pour la conduite accompagnée, je dois au préalable avoir réussi l'épreuve du code et avoir suivi au moins 20h de conduite en école de conduite (formation initiale).
À la fin de la formation initiale, c'est l'enseignant qui m'autorise à opter pour la conduite supervisée en fonction de mes compétences et de mes comportements.

Le rendez-vous préalable

- D'une durée minimale de 2h, le RV préalable consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement (après un échec à l'épreuve pratique, ce RV comprend 1h de conduite et un bilan personnalisé).
- Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.
- À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

LES ÉTAPES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE

1 À l'inscription

Inscription Carta "02"
Livret d'apprentissage
Lettre Accord Assurance

Formation initiale

- Evaluation
- Formation théorique
- Formation pratique 20h minimum
- ETG
- Formation de fin de formation initiale

AUTO-ÉCOLE

2 En fin de formation initiale



Attestation de fin de formation initiale
Extension de garantie

3 Après un échec à l'épreuve pratique

Supplémentation de conduite

Conduite supervisée :

- Rendez-vous préalable 2h :
- 1h de conduite + 1h de bilan personnalisé
- Expérience de conduite jugée suffisante par l'enseignant

Epreuve pratique

Permis Probatoire

4 permis
1-2 permis par an pendant 3 ans
sans infractions
+ attache A

A

La phase de conduite supervisée

Les accompagnateurs

- Pour être accompagnateur, il faut :
 - être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption;
 - avoir l'accord de l'assureur;
 - pas de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, fuite, ...);
 - être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite;
 - participer au rendez-vous préalable.
- Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

L'assurance

➤ L'accord préalable (extension de garantie) écrit de l'assureur est indispensable. Il permet de couvrir le ou les véhicules utilisés pour la conduite et ses occupants.

Les règles

- Pendant toute la période de conduite supervisée :
- je ne franchis pas les frontières françaises;
- mon véhicule est équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir vers l'arrière);
- j'ajoute le disque "conduite accompagnée".



Documents obligatoires

- ▶ Lors d'un contrôle routier, je dois présenter aux forces de l'ordre:
 - le formulaire de demande de permis "02" (ou sa copie);
 - le livret d'apprentissage contenant l'autorisation de conduire en conduite supervisée, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance (le livret peut être dématérialisé);
 - le disque "Conduite Accompagnée" apposé à l'arrière du véhicule.

L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

Les textes réglementaires

- ▶ Articles R.211-3 à R.211-6.
- ▶ Décret n° 2009-1590 du 18 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite d'un véhicule à moteur et au permis de conduire
- ▶ Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- ▶ Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

Le guide de l'accompagnateur



- ▶ Le complément de votre formation.
- ▶ Vous y trouverez toutes les informations utiles et des conseils à partager entre vous et votre accompagnateur.
- ▶ 32 pages en couleurs, gardez-le dans votre boîte à gants.
- ▶ Demandez-le à votre auto-école.

Mon Enseignant auto-école :

Tel. :

Mon Assureur :

Tel. :

Disque de Conduite Accompagnée

DÈS
18
ANS

CONDUITE SUPERVISÉE

Une forte acquisition d'expériences et de confiance en soi dans un délai court.

- Une formation complète, avec l'aide d'un enseignant et d'un accompagnateur qu'on connaît bien.
- Un choix que l'on peut faire à tout moment.



« La conduite supervisée,
c'est ma liberté ! »

NOTICE D'EXPLICATIONS



PLUSIEURS FILIÈRES POSSIBLES

	Apprentissage Anticipé de la Conduite AAC	Conduite supervisée	B traditionnel boîte manuelle	B 78 : boîte automatique
À partir de :	15 ans	18 ans	18 ans	18 ans
Formation pratique minimum	20 heures	20 heures	20 heures	13 heures
Durée du permis probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans

AAC

- Un rendez-vous préalable
- Minimum 1 an et 3000 km de conduite accompagnée
- Au moins 2 rendez-vous pédagogiques

Conduite supervisée

- Un rendez-vous préalable

LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- Le règlementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, le règlementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'environnement et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser le maintien du véhicule dans un trafic faible ou nul 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. • Entrer, s'installer ou partir de conduite et en sortir. • Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. • Démarrer et s'arrêter. • Donner l'accélération et le freinage à diverses allure. • Utiliser la boîte de vitesses. • Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. • Regarder autour de soi et devant. • Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender la route et circuler dans des conditions normales 	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Adapter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche en agglomération. • Déraper, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. • S'arrêter et atterrir en épi, en bataille et en créneau.
<ul style="list-style-type: none"> • Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Passer des virages et conduire en déclivité. • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître les règles relatives à la circulation inter-filés, des motcyclistes. Savoir en tenir compte. • Conduire quand l'opacité et la visibilité sont réduites. • Conduire à l'abond et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
<ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre un itinéraire de manière autonome. • Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. • Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident, protéger, alerter, secourir. • Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). • Avoir des notions sur l'environnement, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'autoconduite.

LES ÉPREUVES DU PERMIS

ÉPREUVES DU PERMIS

Épreuve théorique générale : le code*	<ul style="list-style-type: none"> • 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code • Valable 5 ans ou 5 épreuves
Épreuve pratique	<ul style="list-style-type: none"> • 32 minutes. • Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute. • Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière. • Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de **15 ans**.

* Vous devez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.

VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		● B - ● AAC - ● CS			
ÉVALUATION DE DÉPART*		Prix Unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS					
Frais de dossier					
Livrés d'apprentissage					
Ouvrage Permis B					
Autre					
FORMATION					
Théorie					
Pratique					
Simulateur					
Frais d'accompagnement aux épreuves					
Heures en supplément					
ou Forfait					
MONTANT TOTAL EN € TTC					

* Évaluation de départ: obligatoire et réalisée avant la signature du contrat

**1= Tous TVA réduit **2= Tous TVA normal

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....



Informations

Permis Voiture B

Votre auto-école vous informe sur le permis. Quelles formations ? A quel âge ? Pour quels coûts ? Quels programmes de formation ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone :

E-mail :



Cachet de l'auto-école

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	

LE PRINCIPLE

Se former dans la durée

➤ **Des 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée.**

2 phases :

- une période de formation initiale,
- une période de conduite accompagnée.

➤ Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend :

- une évaluation préalable (1h);
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du "code";
- une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.



Epreuve du code obtenue et niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFPI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

2^{ème} PHASE

➤ La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

➤ Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

ÉTAPES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Inscription Cerfa 102[°]
Livret d'apprentissage
Lettre Accord Assurance



Formation initiale

- Evaluation
- Formation théorique
- ETG
- Formation pratique 20h minimum
- Evaluation de fin de formation initiale



Attestation de fin de
Formation Initiale
Extension de garantie



- Conduite Accompagnée :**
1 an/3 000 km au moins
- Rendez-vous préalable 2h
 - 1^{er} Rendez-vous pédagogique 3h
 - 2^{ème} Rendez-vous pédagogique 3h
 - 3^{ème} Rendez-vous pédagogique 3h facultatif



Épreuve pratique

17,5 ANS

Permis
Probatore

- 0 points
- (+3 points par an pendant 2 ans après l'obtention)
- Directeur A.



18 ANS 1^{er}



Les accompagnateurs

➤ Pour être accompagnateur, il faut :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption;
 - avoir l'accord de l'assureur;
 - ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...);
 - être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite;
 - participer au rendez-vous préalable.
- Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

Les avantages

➤ 1- Assurance

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurances :
- surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50 %;
 - suppression de la surprime la 2^e année si je n'ai occasionné aucun accident.

➤ 2 - Une meilleure réussite

70 % de réussite contre 50 % pour la filière traditionnelle. L'examen intervient dès 17 ans et demi¹, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée. Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique. Cependant, attention, un examen reste un examen ! Mais le plus important, c'est que l'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

➤ 3 - Permis Probatore

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

➤ 4 - Moins d'accidents

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

	Option Cyclomoteur	Option Quadricycle léger
Âges	14 ans	
Nombre de roues	2 roues	3 roues
Définition	L1e 1	L2e 2
Vitesse	≤ 45 km/h	
Cylindrée ou Puissance	50 cm ³ ou 4 kW	
Poids à vide	< 350 kg	
Restriction	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger	



1

Cyclomoteur



3

Quadricycle léger



2

Tricycle

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Instituteur	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Formation pratique hors circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles. • Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle), contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité. • Maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquences 2 et 4*	• 4 h	• Formation pratique en circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Utilité et respect de la règle. • Prise d'information, communication et portage de la route avec les autres usagers. • Facteurs et prise de conscience des risques.
Séquence 3	• 1 h	• Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules. • Vitesse et conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage). • Échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

* Les séquences doivent se dérouler dans l'ordre 1, 2, 3 et 4.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie AM qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.



VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de vous rendre compte de votre budget pour votre formation.

TARIFS		AM		
Dénomination	Prix Unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS				
Frais de dossier				
Ouvrage Permis AM				
Autre				
FORMATION				
Préparation hors circulation				
Préparation en circulation				
Théorie				
Autre				
Heures en supplément				
ou Forfait AM				
MONTANT TOTAL EN € TTC				

**1= Tous TVA réduit **2= Tous TVA normal

Documents à fournir à l'inscription : 2 photos d'identité, justificatif d'état civil (si candidat mineur), Attestation Scolaire de Sécurité Routière ASSR, Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

La formation «option cyclomoteur» doit être effectuée sur des véhicules du centre de formation. Lors de la formation «option quadricycle légers», le véhicule peut ne pas appartenir au centre de formation. Dans ce cas, il doit être couvert par une assurance pour toute la période d'apprentissage.



Informations

Permis AM



Votre moto-école vous informe sur les nouveaux permis. Quel permis ? A quel âge ? Sur quels véhicules ? Quelle formation et pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	



LES CATEGORIES DE PERMIS

A1	A2	A		
<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : <ul style="list-style-type: none"> - cylindrée max : 125 cm³ - puissance max : 11 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg. • Tricycles à moteur : puissance ≤ à 15 kW. 	<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : <ul style="list-style-type: none"> - puissance ≤ à 35 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ 0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW. 	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.	Moto avec ou sans side-car	Tricycles à moteur : puissance > 15 kW.
16 ANS	18 ANS	20 ANS	21 ANS	

LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premier secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Les thématiques traitées lors des cours sont les suivantes :

- l'équipement du motard,
- comment choisir sa moto,
- les risques liés à la conduite des motocyclettes,
- la pression sociale (publicité, travail ...),
- la pression des pairs, etc.

LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le manèment du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoï, le comment, les risques, les influences de l'environnement et du mode de vie de l'éleveur, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

LES ÉPREUVES DES PERMIS A1 ET A2

LES ÉPREUVES DU PERMIS

ETG Le code*	LES ÉPREUVES DU PERMIS	
<ul style="list-style-type: none"> • 40 questions, dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code • Valable 5 ans ou 5 épreuves 	<ul style="list-style-type: none"> • Épreuve à allure réduite 	<ul style="list-style-type: none"> • Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes. • Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée, une autre partie se fait avec la prise en charge d'un passager.
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifications 	<ul style="list-style-type: none"> • Interrogation Orale 	<ul style="list-style-type: none"> • À l'issue de l'exercice sans l'aide du moteur, l'expert vérifie l'équipement du motard et interroge le candidat sur les vérifications de sécurité à faire avant le départ. • Les 12 fiches d'interrogation orale présentent les grands thèmes de la sécurité routière liés à la pratique de la moto : statistiques, accidents, prises de risques, le comportement avec les autres usagers, l'assurance, l'alcool, les drogues,.... Loin de les savoir par cœur, il est demandé de connaître leur contenu afin de savoir le restituer en montrant qu'on l'a compris et qu'on a intégré l'ensemble du message.
<ul style="list-style-type: none"> • Épreuve à allure plus élevée : freinage 	<ul style="list-style-type: none"> • Épreuve à allure plus élevée : évitement 	<ul style="list-style-type: none"> • Cet exercice consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide. • Cet exercice consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.
<ul style="list-style-type: none"> • Des parcours les plus variés possibles • Conduite autonome durant 5 minutes • Arrêt et redémarrage hors circulation 	Épreuve en circulation	

*Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.

VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS	A1	A2	A
EVALUATION DE DÉPART*			
Dénomination	Pris Unitaire € TTC		
Frais de dossier			
Livret d'apprentissage			
Ouvrage Permis Moto			
Autre			
Préparation ETG			
Préparation plateaux			
Préparation circulation			
Simulateur			
Frais d'accompagnement aux épreuves			
Heures en supplément			
ou Forfait			
MONTANT TOTAL EN € TTC			

* Évaluation de départ, obligatoire et réalisée avant la signature du contrat

**1= Tous TVA réduit **2= Tous TVA normal

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

Le formateur possède A1-A2-A (et sujet 016) contre récépissé à la réception en règleur L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route / Article de 20 (accident 2003) ainsi que la reconnaissance n° (DSD) relative aux centres de formation à 01% (premier à la conduite autonome)

RMF_A30400-02-0418



EDISER



Informations

Permis A1-A2-A

EDISER

Centre de Formation à la Conduite Autonome

Votre moto-école vous informe sur les nouveaux permis. Quels permis ? À quel âge ? Quelle moto ? Quelles formations et pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :
 Téléphone : E-mail :



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	

Cachet de l'auto-école

.....

.....

.....

.....

.....

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.



Crédit photo © HONDA

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Module théorique	• Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
Séquence 2	• 2 h	• Module hors circulation	• Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.
Séquence 3	• 3 h	• Module en circulation	• Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

Véhicule utilisé	• motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e
Enseignement	<ul style="list-style-type: none">• La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité.• Un enseignant ne peut être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum. L'enseignant peut surveiller ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION A LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LEGERES ET DES VEHICULES DE LA CATEGORIE L5e

Nom : _____
Prénom : _____
Né(e) le : _____
à : _____
Date d'obtention de la catégorie B du permis : _____
N° du permis de conduire : _____
Signature du titulaire : _____

Photo

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école.

En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise.

Objectifs de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

CARACTERISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

Véhicule utilisé

Catégorie A (véhicule à deux roues) :

- puissance minimale de 50 kW
- cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne
- rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique
- poids à vide minimum de 175 kilogrammes
- équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués

L'utilisation d'un véhicule d'une puissance minimale de 40 kw et/ou d'un poids à vide inférieur à 175 kilogrammes est autorisée jusqu'au 31 décembre 2018.

Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette.

Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée. L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.

Enseignement

- La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.
- La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.
- La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).
- La séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Théorie	<ul style="list-style-type: none">• Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.• Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes.• Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.• Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection.• Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	• 2 h	• Maniabilité hors circulation	<p>S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• les situations de changements de direction à droite et à gauche,• le freinage,• les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	• 3 h	• Circulation et clôture de la formation	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.• Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan



À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.



PARCOURS DE FORMATION

Annexe au contrat de formation

Parcours de formation individualisé de l'élève :

Adresse :.....

.....

Apprendre à conduire est une démarche responsable. Le parcours qui vous est proposé vous permettra d'atteindre le niveau requis pour prétendre à l'examen de conduite et pour pouvoir circuler en toute sécurité.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce parcours comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

En vous engageant dans cette formation, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

Parcours théorique :

La formation théorique qui porte sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite, soit via internet.

Des cours théoriques collectifs en présentiels sont également dispensés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Nous vous recommandons d'assister aux cours suivants :

- Vitesse et accident
- Fatigue
- Alcool, drogues et médicaments
- Sécurité

Pensez à vérifier les horaires de ces cours, sur les panneaux d'affichage.

Chateau9conduite

Parcours pratique :

Afin de vous préparer au mieux à la conduite en toute sécurité, nous nous appliquerons à vous enseigner la conduite dans le maximum de conditions possibles : telles que par temps de pluie, par temps sec, par vent fort, en présence de neige ou verglas, en campagne, sur autoroute, en ville, ou conduite de nuit.

Pour cette variété de conditions, nous serons évidemment dépendants de la météo, et de la saison (pas de conduite de nuit possible l'été).

Fait le à

Signature de l'élève

Signature du représentant légal
(pour les mineurs)

Signature du responsable
de l'établissement et cachet
de l'entreprise